



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2024

Délibération : N° 2024-18

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Vote du compte administratif communal – Budget principal 2023

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 relatif au budget principal de la commune de La Capelle et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 578 448,60 € (Prévisions : 4 076 279,86 €)

Recettes : 2 938 070,85 € (Prévisions : 4 076 279,86 €)

Excédent de clôture de l'exercice : 359 622,25 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 114 203,48 € (Prévisions : 3 780 037,81 €)

Recettes : 1 524 635,87 € (Prévisions : 3 780 037,81 €)

Excédent de clôture de l'exercice : 410 432,39 €

Mme Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, doyenne de l'assemblée, procède au vote du compte administratif de la commune pour l'année 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17:04/2024

DECISION

Vu la Commission Finances du 29 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal, (en l'absence de M.Johann WERY, Maire)

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2023 de la commune de La Capelle,

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY



La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPOKOR - BRUNIAUX